N° CE : 61.377
Doc. parl. : n° 8172

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 12 juillet 2023 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

Projet de loi
portant modification :
1° du Nouveau Code de procédure civile ;
2° de la loi modifiée du 18 février 1885 sur les pourvois et la procédure en cassation

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juillet 2023 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 20 juin 2023 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 14 juillet 2023.

Le Secrétaire général, Le Président,

s. Marc Besch s. Christophe Schiltz